Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2026

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26/05/2026
- Vote des subventions aux associations pour 2026
- Détermination des nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes
- Motion en faveur du maintien de la compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution d'énergie TE46
- Délibération pour participation à l'appel à projet du dispositif départemental « pour le soutien à la production de logements communaux
- Questions diverses

Présents : Mesdames, Messieurs, MOLES Laurent, YILDIRIM Bahar Printemps, GRILLOT Laurent, SWYDGEDAUW Christian, MOLES Aurélie, GRILLOT Laurence, FRAYSSE Damien, NAUBRON Virginie, GIRAUD Julien, DELHON Jérémie

Absent excusé : HARDOUIN Jordan (procuration à Jérémie DELHON)

Délibérations du conseil :

- Désignation du secrétaire de séance

  Le Code général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
  DESIGNE Monsieur Laurent GRILLOT comme secrétaire de séance.

- Validation du procès-verbal de la séance du 26/05/2026

  Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,
  Vu le projet de procès-verbal préalablement communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal
  Intervention de Monsieur Jérémie DELHON : le procès-verbal ne comporte pas assez d'explications sur les échanges et ne relate pas toutes les informations dites lors de la séance.

  Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal décident **à 9 voix pour et 2 voix contre (DELHON Jérémie et HARDOUIN Jordan)** :
  - **D'approuver** dans son intégralité le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

- Vote des subventions aux associations pour 2026

  Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions émanant des associations.

  Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal décident **à 9 voix pour et 2 abstentions (DELHON Jérémie et HARDOUIN Jordan)** de verser les subventions suivantes :
  - La Société de Chasse d'ESCAMPS 500 €
  - Le Foyer Rural d'ESCAMPS 300 €
  - Le Comité des fêtes d'ESCAMPS 2.000 € (en vue de l'organisation du festival du 17 au 19 juillet 2026)

- Révision n°3 du fonctionnement de la salle des fêtes d'Escamps

  Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les délibérations des 25/09/2008, 16/05/2024 et 25/09/2025 concernant le fonctionnement de la salle des fêtes, comme suit :
  - Modifier l'article 5 concernant les tarifs de location comme suit :

- Location de la salle pour le gérant du Bistrot d'Escamps :
  - 60 € par jour
  - 120 € pour le week-end
- Location de la salle pour les partenaires associés et les associations hors commune :
  - 80 € par jour
- Location de la salle pour les particuliers :
  - 160 € pour le week-end
- Location de la salle pour les associations du village :
  - Gratuité

Les autres tarifs restent inchangés.

Les autres articles restent inchangés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal décident **à l'unanimité,** de valider les propositions ci-dessus.

➢ Motion en faveur du maintien de la compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution d'énergie TE46

Pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie à TE46

Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**

Rappellent que :

Territoire d'Énergie Lot (TE46), depuis sa départementalisation en 1995, et les syndicats d'électrification rurale du Lot depuis leur création à partir de 1930, exercent une compétence fondatrice et fédérative à travers leur qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité et qu'à ce titre, ils sont les artisans du maillage des réseaux sur l'ensemble du département du Lot.

Considérant :

- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement après les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- La déclaration faite par le Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à l'ensemble des Présidents de Conseils départementaux, confirmant l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz ;
- Que la distribution d'électricité et de gaz constitue une compétence dévolue au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis la loi du 15 juin 1906, qui constitue l'acte de naissance du service public local de la distribution d'énergie ;
- La nécessité qu'une partie importante du produit de l'accise sur l'électricité (anciennement taxe communale sur l'électricité) demeure affectée à des investissements sur les réseaux de distribution ;
- L'importance des besoins d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter l'apparition de fractures territoriales ;
- Le besoin de renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (évènements de plus en plus fréquents et intenses endommageant les réseaux et provoquant des coupures pour les usagers), ainsi que d'adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique ;
- Le rôle majeur que jouent les syndicats d'énergie dans l'aménagement équilibré du territoire à travers le déploiement, le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution publique d'électricité.

Estiment :

- Qu'il convient, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales, dans un objectif de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Qu'à ce titre, les syndicats d'énergie ont largement démontré, depuis leur origine, leur raison d'être en tant qu'outils de mutualisation à l'échelle départementale, et que remettre en cause leur légitimité sous prétexte d'un nouvel acte de décentralisation serait en contradiction avec les objectifs de clarification et de lisibilité attendus, qu'une notion aussi imprécise que celle de « chef de file » ne saurait garantir.

Demandent au Gouvernement :

- De maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal, exercée par les communes et leurs syndicats d'énergie, en conformité avec le nouvel acte de décentralisation.

➢ Participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le soutien à la production de logements communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un dispositif départemental pour le soutien aux communes à la production de logements communaux dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Il propose de participer à cet appel à projet en vue de la rénovation des logements communaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, de participer à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Départemental du Lot pour le soutien à la production de logements communaux.

➢ Questions diverses :

- Damien Fraysse fait un point sur l'état de la voirie, l'entretien des espaces verts et les différentes voies de la commune. Après contact avec le référent voirie de la communauté de communes, un point a été fait avec 2 devis pour le Barat de Bouziès, l'un avec de la castine pour un montant de 8.000 € H.T, l'autre avec du bitume pour un montant de 17.000 € H.T.
  Damien Fraysse propose de faire une réunion sur ce sujet avec le conseil municipal et les riverains du chemin de Barat de Bouziès pour prendre les meilleures décisions possibles
- Damien Fraysse informe également qu'un autre devis a été établi pour le chemin des Pouzeraques d'un montant de 3.850 € H.T.
- Printemps Yildirim informe d'une remarque d'un habitant qui a des difficultés à se déplacer sur le chemin du Trel dont l'entretien doit être assuré par l'employé communal.
  Damien Fraysse rappelle que l'employé communal n'a actuellement pas de véhicule pour assurer correctement ses missions.
- Printemps Yildirim fait un point sur sa mission de recensement des personnes vulnérables de la commune dont les rencontres ont commencé et précise que les informations sont envoyées par mail aux habitants ayant communiqué leurs coordonnées.
- Aurélie Moles propose de ranger la salle du conseil afin de la rendre plus propre et accueillante en vue des mariages à venir.
- Laurent Moles informe de la récurrence des problèmes qui s'enchaînent (fuites d'eau, toilettes, etc…) et propose éventuellement d'embaucher une personne pour palier rapidement aux petites réparations. A réfléchir et approfondir en mutualisant avec d'autres villages.

Clôture de la séance à 22h 34.

Monsieur Le Maire
Laurent MOLES

MAIRIE D'ESCAMPS
Lot

Le secrétaire de séance
Laurent GRILLOT